



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

Que le calendrier ci-dessous est celui concernant la tenue des séances du Conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le 2<sup>e</sup> lundi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 19h30 à la salle du Conseil à la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7<sup>e</sup> rang, Saint-Lucien,

Lundi 14 janvier 19 h 30

Lundi 11 février 19 h 30

Lundi 11 mars 19 h 30

Lundi 8 avril 19 h 30

Lundi 13 mai 19 h 30

Lundi 10 juin 19 h 30

Lundi 8 juillet 19 h 30

Lundi 12 août 19 h 30

Lundi 9 septembre 19 h 30

Mardi 15 octobre 19 h 30

Lundi 11 novembre 19 h 30

Lundi 9 décembre 19 h 30

Donné à Saint-Lucien, ce 17 décembre 2018.

Alain St-Vincent-Rioux

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 décembre 2018.

Alain St-Vincent-Rioux,

Directeur général et secrétaire-trésorier